



Permanence ADJIE
Accompagnement et défense
des jeunes isolés étrangers



Les organisations et associations : SUD éducation Paris, le Collectif des Jeunes du Parc de Belleville, la Coordination Sans-papiers 75, la Marche des Solidarités, la CGT Educ'Action 75, le SNES FSU 75, la FSU 75, le SNETAA-FO Paris, la FCPE 75, RESF 75, la fédération de Paris de la Ligue des Droits de l'Homme, et le MRAP 75 adressent à la presse, à la préfecture et au rectorat, et aux élus de la Ville de Paris le communiqué suivant :

Les organisations et associations, présentes le 28 janvier devant l'Hôtel de Ville avec plus de 200 jeunes, enseignants et parents regrettent de n'avoir été reçus ce jour là par la Mairie de Paris.

Devant la situation qui voit de nombreux mineurs et jeunes majeurs contraints de dormir dans la rue, elles demandent à être reçues en urgence par les représentants de l'Etat, du rectorat et de la Mairie de Paris pour faire entendre leurs revendications en faveur du respect des droits fondamentaux des mineurs isolés.

Les jeunes, les enseignants, les parents et les organisations et associations qui les soutiennent ne peuvent attendre un hiver de plus !

Nous sommes prêts à tout moment pour une audience pour :

- Un logement et un accueil dignes, décents et pérennes pour toutes et tous !**
- La scolarisation pour toutes et tous !**
- Un accompagnement social digne pour toutes et tous !**
- La gratuité des transports pour toutes et tous !**
- La réouverture des guichets physiques au CASNAV pour la scolarisation et à la préfecture pour tous les sans-papiers !**
- Le rétablissement du Dispositif Lycéen !**

Nous reviendrons mercredi 11 février à 16h devant la Mairie. Nous réitérons avec force et détermination notre demande d'audience. Le plus tôt sera le mieux.

Nous en appelons à tous, enseignants, parents d'élèves, lycéens mais aussi aux représentants de l'Etat, du rectorat et aux élus de la Mairie de Paris et des Mairies d'arrondissement, aux députés et sénateurs de Paris.

**RASSEMBLEMENT
MERCREDI 11 FEVRIER
16h PLACE DE L'HOTEL DE VILLE**